

# ECO

# BUSINESS PME - TPE - STARTUP

30 Juin 2024

[www.lodj.ma](http://www.lodj.ma)



**LA TAXE SUR LES MILLIARDAIRES  
UNE SOLUTION ÉQUITABLE OU  
UNE MESURE INEFFICACE ?**





# Sommaire

**L'ASMEX devient la  
Confédération Marocaine des  
Exportateurs**



**Enfin, un statut aux Écoles  
Pionnières**



**SinaStone inaugure une  
nouvelle usine de marbre à  
Casablanca**



**La cartographie des  
établissements économiques  
Un outil stratégique pour le  
développement national**



**Lydec redevient 100% marocaine**



**16 300 personnes ont bénéficié de l'aide au logement jusqu'au 2  
juillet**



**La Taxe sur les Milliardaires : Une solution équitable ou une mesure  
inefficace ?**





## ÉDITO

# Lydec redevient 100% marocaine



Veolia, qui a remplacé Suez dans le capital de Lydec, vient d'annoncer dans un communiqué officiel la vente de la totalité de sa participation à l'Etat marocain et plus exactement à la Société Régionale Multiservices Casablanca-Settat.

Cette cession permettra d'assurer une transition harmonieuse au bénéfice des populations locales et d'accompagner la mise en place des nouvelles Sociétés Régionales Multiservices

**« Conformément aux engagements pris auprès des autorités marocaines de la concurrence, Veolia annonce avoir conclu un accord avec les autorités marocaines pour la cession à la Société Régionale Multiservices Casablanca-Settat de l'intégralité de sa participation dans Lydec, acquise lors de la prise de contrôle de Suez en 2022 »**

La clôture financière de l'opération devrait intervenir d'ici la fin de l'année 2024 après le recueil de toutes les approbations administratives nécessaires. La cession de Lydec qui était anticipée n'a aucun impact sur les guidances financières 2024 ni sur les objectifs du plan stratégique GreenUp de Veolia.

A l'issue de cette opération, Veolia restera un partenaire majeur du Royaume du Maroc, présent notamment dans les activités de distribution d'eau et d'électricité grâce à ses contrats à Rabat, Tanger et Tétouan.

# L'ASMEX devient la Confédération Marocaine des Exportateurs

## Un Nouveau Souffle pour l'Économie Marocaine



Une nouvelle étape cruciale pour l'Association Marocaine des Exportateurs (ASMEX), qui devient officiellement la Confédération Marocaine des Exportateurs (CME).

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au Club de la Banque Populaire, les membres ont voté à l'unanimité pour ce changement de nom, symbolisant une nouvelle ère pour le secteur exportateur marocain.

Les membres de l'ASMEX se sont réunis pour une assemblée marquée par une participation record.

Le président Hassan Sentissi a exprimé sa satisfaction face aux progrès réalisés en 2023, soulignant le rôle essentiel des exportateurs dans la résilience de l'économie nationale.

Les discussions ont porté sur le rapport moral et financier de l'exercice 2023, tous deux approuvés à l'unanimité. L'ASMEX a su consolider ses acquis, pénétrer de nouveaux marchés en Afrique, en Asie et en Amérique, et accompagner ses membres dans l'amélioration de leur compétitivité.

Le changement de nom en Confédération Marocaine des Exportateurs reflète l'évolution et l'importance croissante du secteur exportateur.

Mohamed Saadi, vice-président, a retracé le parcours de l'ASMEX depuis sa création, soulignant la nécessité d'une nouvelle dénomination pour refléter ses ambitions futures.

Kawthar Raji, secrétaire générale, a présenté les résolutions accompagnant ce changement, adoptées avec enthousiasme.

Le président Sentissi a conclu en rappelant les opportunités à venir pour le secteur, saluées par l'assemblée.

La réunion s'est clôturée par la lecture d'un message adressé au Cabinet Royal, remerciant Sa Majesté le Roi Mohamed VI pour son action diplomatique, ouvrant de nouvelles opportunités pour les exportateurs marocains.

# La cartographie des établissements économiques Un outil stratégique pour le développement national

## RGPH 2024

La cartographie des établissements économiques (CEE) est une initiative clé du Haut-Commissariat au Plan (HCP) visant à recenser et géoréférencer tous les établissements économiques, sociaux-culturels, les équipements communaux, les établissements associatifs opérant dans des locaux à usage professionnel, ainsi que les souks hebdomadaires.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des recensements réalisés par le HCP et revêt une importance stratégique pour le développement économique et social du pays.

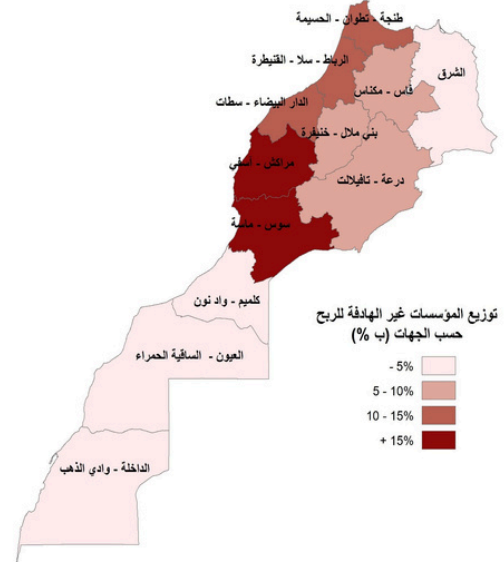
**L'objectif principal de la CEE est de fournir une image complète et actualisée de la distribution spatiale des activités économiques à tous les niveaux administratifs (national, régional, provincial et communal).**

Elle vise également à collecter des informations détaillées sur la structure et les caractéristiques des différents secteurs économiques, permettant ainsi de constituer des bases de données précises pour les entreprises et leurs établissements.

Ces bases de données sont essentielles pour la réalisation des enquêtes sectorielles et pour la planification économique.

La CEE 2024 a été réalisée en parallèle avec les travaux cartographiques préparatoires du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024.

Les travaux de terrain ont été menés d'avril 2023 à mai 2024, utilisant une solution informatique intégrée (mobile et web) avec des tablettes GPS et des images satellites haute résolution.



### Impact et utilité de la CEE

La CEE fournit une base de données précieuse pour le développement économique et social du Maroc. Elle permet d'identifier les zones nécessitant des interventions spécifiques, de planifier des politiques publiques efficaces, et de suivre l'évolution des activités économiques.

La précision et l'actualisation régulière des données géoréférencées assurent une meilleure prise de décision et une allocation optimale des ressources.

En conclusion, la cartographie des établissements économiques est une opération fondamentale pour le Haut-Commissariat au Plan, offrant une vision claire et détaillée du paysage économique marocain et constituant un outil essentiel pour le développement durable du pays.

# La cartographie des établissements économiques Un outil stratégique pour le développement national

## RGPH 2024 : Résultats principaux de la CEE

### Etablissements économiques actifs recensés et géoréférencés :

Un total de 1 304 564 établissements économiques actifs ont été recensés et géoréférencés, dont 1 130 021 à but lucratif. Ces établissements à but lucratif ont enregistré une augmentation annuelle moyenne de 2% par rapport au premier recensement économique de 2001/2002, et emploient environ 3,5 millions de personnes en emploi permanent.

### Répartition géographique des établissements :

En milieu urbain, la région de Casablanca-Settat abrite 23,6% des établissements à but lucratif et 33,8% des emplois permanents. Rabat-Salé-Kénitra suit avec 14,1% des établissements et 14,6% des emplois.

En milieu rural, Marrakech-Safi domine avec 21,3% des établissements et 14,6% des emplois. Ces chiffres montrent une concentration significative des activités économiques dans ces régions.

### Établissements à but non lucratif :

Un total de 27 481 établissements à but non lucratif ont été recensés et géoréférencés, avec 62,5% situés en milieu urbain et 37,5% en milieu rural. Les régions de Souss-Massa et Marrakech-Safi abritent respectivement 15,7% et 15% de ces établissements.

Les établissements œuvrant dans le développement et logement représentent 27,9% du total, suivis de ceux de l'éducation et recherche (26,2%) et de la culture, sport et loisirs (22,5%).



### Établissements de services publics :

Près de 39% des établissements de services publics sont des équipements socioculturels, tandis que 23,6% sont des établissements d'enseignement et de formation. Les établissements de santé représentent près de 3% du total.

La majorité des établissements de services publics (74,2%) sont situés en milieu rural, soulignant l'importance des infrastructures publiques dans ces zones.

### Souks hebdomadaires :

Un total de 1 022 souks hebdomadaires ont été recensés et géoréférencés, avec 71% situés en milieu rural. La région de Marrakech-Safi en compte le plus, suivie de Souss-Massa et Béni-Mellal-Khénifra.

Les infrastructures de ces souks montrent que 52% sont accessibles par des routes goudronnées ou des pistes, 56% disposent d'électricité, 53% d'eau potable, et 16% d'un système d'égouts liquides.

# 16 300 personnes ont bénéficié de l'aide au logement jusqu'au 2 juillet

**Le nombre des bénéficiaires du programme d'aide directe au logement a atteint 16 300 personnes jusqu'au 2 juillet, a déclaré la ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, Fatima Ezzahra El Mansouri; le mercredi 3 juillet à la Chambre des représentants.**



Lors d'une présentation devant la Commission de l'intérieur, des collectivités territoriales, de l'habitat et de la politique de la ville, la ministre a précisé que la valeur des logements acquis s'élève à 6,3 milliards de dirhams.

Elle a également souligné que 44% des bénéficiaires sont des femmes, 39% sont des jeunes de moins de 35 ans, et 22% sont des Marocains résidant à l'étranger (MRE), ces derniers ayant acquis des logements d'une valeur de 1,6 milliard de dirhams.

Les indicateurs du secteur de l'habitat montrent une amélioration depuis le lancement du programme : le nombre de projets autorisés a augmenté de 16%, les ventes de ciment de 20%, les prêts au logement de 1,5% et ceux destinés aux promoteurs immobiliers de 3,8%, entre mai 2023 et mai 2024.

En ce qui concerne la répartition régionale, les régions de Fès-Meknès, Casablanca-Settat, et Rabat-Salé-Kénitra sont en tête, suivies des villes de Fès, Berrechid, Kénitra et Casablanca. Par ailleurs, 41% des bénéficiaires ont acquis un logement dont le prix est inférieur ou égal à 300 000 dirhams.

En termes de demandes, 81 683 demandes d'aide au logement ont été enregistrées jusqu'au 2 juillet, dont 89% sont éligibles. Parmi ces demandes, 39% ont été présentées par des femmes, 20% par des MRE et 37% par des jeunes.

La ministre a également mis en avant les partenariats développés pour la mise en œuvre du programme, notamment avec la Caisse de dépôt et de gestion (CDG) pour la création d'une plateforme numérique visant à dématérialiser et simplifier les procédures, maîtriser les délais et améliorer la gestion.

Enfin, elle a mentionné que différentes parties prenantes, dont le ministère de l'Économie et des Finances, le ministère de l'Intérieur et l'Agence nationale de la conservation foncière, du cadastre et de la cartographie (ANCFCC), ont collaboré pour une bonne gouvernance du programme, et que les banques participatives ont été impliquées pour permettre aux bénéficiaires d'acquérir un logement via un contrat Mourabaha.





## Enfin, un statut aux Écoles Pionnières

**Décret adopté, un programme structurant destiné à améliorer le processus d'apprentissage**

Le gouvernement marocain a récemment approuvé un décret essentiel pour l'avenir de l'éducation dans le Royaume. Ce décret met en lumière le programme ambitieux des "écoles pionnières", un projet innovant destiné à améliorer substantiellement le processus d'apprentissage dans le secteur public. Annoncé lors d'une session du conseil de gouvernement ce jeudi, ce programme représente une avancée majeure pour le système éducatif national.

Ce programme, conçu pour transformer radicalement la performance des écoles participantes, s'articule autour de trois axes principaux : l'amélioration des compétences des élèves, la formation continue des enseignants, et l'amélioration des infrastructures scolaires. Il englobe également plusieurs initiatives majeures, illustrant un effort de modernisation à grande échelle du secteur de l'éducation publique.

Sous ce nouveau décret, numéro 2.44.144, les enseignants participant au programme et possédant des certifications en approches pédagogiques innovantes seront éligibles pour une prime financière. Ce geste reconnaît leur rôle crucial dans le renforcement des capacités éducatives du pays et leur dévouement à la mission éducative.

Le projet "écoles pionnières" est ancré dans la Feuille de route 2022-2026 pour une école publique de qualité. Il est également une réponse directe à l'accord signé fin 2023 entre les ministères concernés et les syndicats représentatifs, visant à unifier le statut des fonctionnaires de l'éducation. L'objectif est de synchroniser les efforts pour une mise en œuvre fluide et efficace du programme.

L'année scolaire 2023/2024 a vu le déploiement initial du projet dans 626 écoles primaires, touchant directement plus de 322,000 élèves et impliquant activement environ 10,700 enseignants. Les résultats préliminaires, à la fois internes et externes, témoignent d'améliorations significatives dans les compétences des élèves, grâce à une pédagogie renouvelée et à une gestion dynamique.

Fort de ces succès, le ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports envisage d'étendre le nombre d'écoles pionnières à 2,626 pour l'année scolaire 2024/2025, et projette de couvrir 8,630 écoles primaires d'ici 2027/2028. Une extension à l'enseignement secondaire est également prévue, démarrant avec 232 établissements en 2024/2025.

Ce projet d'envergure témoigne de la volonté du Maroc de repenser son approche éducative, de prioriser l'équité et l'égalité des chances, et d'insuffler une nouvelle vitalité à son système éducatif pour faire face aux défis contemporains et futurs.





## SinaStone inaugure une nouvelle usine de marbre à Casablanca

La nouvelle usine et le showroom de SinaStone offrent une expérience immersive avec une exposition sous forme de galerie d'art naturelle.

SinaStone s'engage à proposer une large gamme de pierres naturelles marocaines et internationales, sculptées avec un savoir-faire exceptionnel par des maîtres artisans.

SinaStone est pionnière au niveau national avec un système d'identification digitale par étiquettes QR code, garantissant une traçabilité complète sur toute la chaîne de valeur.

SinaStone, filiale du groupe INTERSIG MAROC & KARKACHI, a annoncé l'ouverture de sa nouvelle usine et showroom de pierre naturelle à Casablanca.

SinaStone, spécialisée dans la transformation et la valorisation du marbre, a investi 130 millions de dirhams dans cette nouvelle usine, qui s'étend sur une surface de 45 000 m<sup>2</sup> et emploie 200 personnes.

L'usine comprend cinq unités de production majeures : le sciage, le résinage, le polissage, le débitage et l'usinage, toutes équipées de machines innovantes pour optimiser la chaîne de production.

Cet événement marque une étape majeure dans la stratégie de croissance de SinaStone, visant à renforcer sa position sur les marchés national et international.

L'entreprise se positionne comme un acteur déterminé à révolutionner le secteur, avec pour mission d'offrir des produits et services de pierre naturelle de haute qualité, diversifiés et compétitifs.

La vision à long terme de SinaStone est de structurer, démocratiser et valoriser la pierre naturelle marocaine sur la scène internationale.

**L'entreprise propose également des innovations telles que la texturisation des surfaces en pierre et les traitements en relief. Un bureau d'études architectural interne conseille et accompagne les clients dans la gestion de leurs projets, offrant des simulations 2D et 3D pour faciliter la visualisation des rendus architecturaux.**



## Chiffre de la semaine

**5,2%**

**Des constructions en milieu urbain  
sont des villas**

**le Maroc abrite, en milieu urbain, 4.138.900 constructions.**

**Ces résidences sont réparties comme suit: 5,2% pour les villas, 5,2% pour les immeubles, 75,2% pour les maisons marocaines modernes, 5,4% pour les maisons sommaires et les baraques, 1,8% pour les maisons de style rural alors que les bâtiments administratifs, professionnels ou de services accaparent 3,6%.**





## La Taxe sur les Milliardaires : Une solution équitable ou une mesure inefficace ?

La question de la taxation des milliardaires est devenue un sujet de débat majeur sur la scène internationale. Introduite par l'économiste Gabriel Zucman, la proposition de taxer les ultra-riches a été discutée au G20, suscitant des réactions diverses.

L'objectif principal de cette initiative est de réduire les inégalités économiques croissantes et de financer des projets pour le bien commun.

En mettant en lumière les disparités fiscales, cette taxe vise à prélever 2 % du patrimoine des 3 000 personnes les plus riches au monde, générant ainsi des revenus substantiels pour les gouvernements.

Cependant, cette mesure soulève des interrogations quant à son efficacité et sa faisabilité, divisant les opinions entre ceux qui la soutiennent et ceux qui restent sceptiques.

La proposition de Gabriel Zucman, bien que louable dans son intention, présente plusieurs lacunes et risques. D'une part, le taux de 2 % semble dérisoire face à l'ampleur des fortunes visées.

Les ultra-riches, qui bénéficient déjà d'un taux d'imposition effectif de seulement 0,3 %, pourraient facilement absorber cette nouvelle taxe sans ressentir d'impact significatif.

Selon Oxfam, une taxation de 8 % serait nécessaire pour réellement réduire leur fortune, rendant ainsi la proposition actuelle insuffisante pour atteindre ses objectifs de justice fiscale.



# La Taxe sur les Milliardaires : Une solution équitable ou une mesure inefficace ?

De plus, l'efficacité de cette taxe est mise en doute par plusieurs pays, notamment les États-Unis. Les mécanismes sophistiqués d'optimisation fiscale utilisés par les milliardaires rendent leur patrimoine difficile à cerner et à taxer efficacement. Ces stratégies incluent l'utilisation de paradis fiscaux et de structures complexes pour minimiser leurs obligations fiscales, ce qui pourrait réduire considérablement les recettes espérées. En conséquence, la mise en œuvre de cette taxe risque d'être plus coûteuse et complexe que prévu, avec un risque élevé de contournement et de litiges juridiques prolongés.

En outre, cette mesure pourrait avoir des effets pervers sur l'économie mondiale. La taxation accrue des ultra-riches pourrait inciter ces derniers à déplacer leurs actifs et leurs investissements vers des juridictions plus favorables, entraînant une fuite de capitaux et une réduction des investissements dans les pays ayant adopté cette taxe. Cette situation pourrait nuire à la croissance économique et à la création d'emplois, contredisant ainsi l'objectif initial de promouvoir une croissance équitable.

Enfin, l'adhésion partielle des pays membres du G20 à cette proposition pose un problème de coordination internationale. Sans une adoption globale et harmonisée, les disparités fiscales entre les pays pourraient s'accroître, créant des déséquilibres économiques et exacerbant les inégalités mondiales. La réticence des grandes puissances économiques comme les États-Unis à soutenir cette mesure soulève des questions sur sa viabilité à long terme et sur la capacité de la communauté internationale à s'unir pour lutter contre les inégalités économiques.

Malgré les critiques, la proposition de Gabriel Zucman représente une avancée significative vers une plus grande justice fiscale et une réduction des inégalités. En taxant les patrimoines des ultra-riches à hauteur de 2 %, les gouvernements pourraient générer des revenus substantiels pour financer des projets d'intérêt public, tels que l'éducation, la santé et les infrastructures. Ces investissements pourraient stimuler la croissance économique et améliorer le bien-être général de la population, réduisant ainsi les disparités sociales.

L'idée de taxer les ultra-riches bénéficie également d'un soutien croissant de la part de plusieurs pays, notamment l'Espagne, la Belgique, la Colombie et l'Afrique du Sud. Ce soutien international démontre une prise de conscience collective de la nécessité de réformer les systèmes fiscaux pour les rendre plus équitables. La proposition de Zucman, en mettant en lumière les privilèges fiscaux des milliardaires, pousse les gouvernements à repenser leurs politiques fiscales et à adopter des mesures plus justes.

De plus, la taxation des ultra-riches pourrait avoir un effet dissuasif sur les comportements d'accumulation excessive de richesse. En réduisant les incitations à accumuler des fortunes colossales, cette taxe pourrait encourager une répartition plus équitable des ressources économiques et favoriser une croissance plus inclusive. Les recettes générées pourraient également être utilisées pour financer des programmes de lutte contre la pauvreté et pour promouvoir l'égalité des chances, contribuant ainsi à une société plus juste et plus équilibrée.

La proposition de Zucman s'inscrit également dans une tendance mondiale vers une plus grande transparence fiscale et une lutte accrue contre l'évasion fiscale. En instaurant une taxe sur les patrimoines des ultra-riches, les gouvernements envoient un signal fort contre les pratiques d'optimisation fiscale agressive et la dissimulation de richesses. Cette mesure pourrait encourager une plus grande coopération internationale en matière de fiscalité et renforcer les efforts pour combattre les paradis fiscaux.

Enfin, la taxe sur les milliardaires pourrait servir de modèle pour d'autres réformes fiscales à l'échelle mondiale. En démontrant qu'il est possible de taxer efficacement les ultra-riches et de générer des revenus importants pour le bien commun, cette initiative pourrait inspirer d'autres pays à adopter des mesures similaires. La mise en œuvre réussie de cette taxe pourrait marquer un tournant dans la lutte contre les inégalités économiques et ouvrir la voie à une fiscalité plus équitable et plus juste.





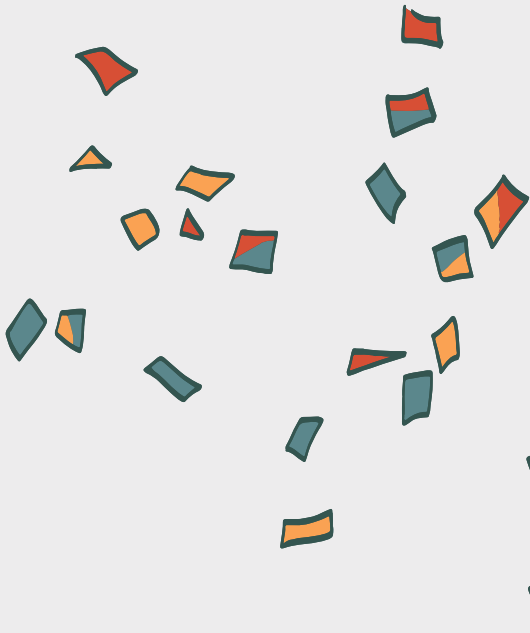
**ALERTE ALERTE ALERTE ALERTE ALERTE ALERTE ALERTE ALERTE ALERTE ALERTE**

# Alerte A SUIVRE



**Le Conseil de la Concurrence a annoncé un projet de concentration économique concernant l'acquisition par la société "Stellantis Europe SpA" du contrôle exclusif de la société "Sopriam SA" et de sa filiale "Société Générale d'Automobiles SARL. Pour rappel, Sopriam est une société anonyme de droit marocain, détenue par Al Mada, spécialisée dans le secteur de la distribution automobile et de pièce de rechange et opère en tant qu'importateur et distributeur exclusif de plusieurs marques automobiles au Maroc (Peugeot, DS, Citroën...).**

**ALERTE ALERTE ALERTE ALERTE ALERTE ALERTE ALERTE ALERTE ALERTE ALERTE**



# Jinane Laghrari

Le Conseil d'administration de Bank Of Africa (BOA)-BMCE Group a décidé de proposer à une prochaine Assemblée générale ordinaire la nomination de Jinane Laghrari en tant que nouvelle administratrice indépendante afin de renforcer davantage le caractère indépendant et féminin de cette instance. Diplômée de Harvard Kennedy School et de l'Ecole Supérieure des Sciences économiques et commerciales (ESSEC) Paris, Laghrari dispose d'une quinzaine d'années d'expérience de conseil chez McKinsey.





## 12 marocains libérés à Myanmar

Libération des citoyens marocains retenus en otage par des gangs au Myanmar grâce aux efforts conjoints du Maroc et de la Thaïlande

L'armée thaïlandaise a récemment libéré 12 citoyens marocains retenus en otage par des gangs opérant au Myanmar. Ces Marocains faisaient partie d'un groupe de 21 personnes attirées par des offres d'emploi alléchantes dans des casinos, mais qui se sont retrouvées piégées dans des centres d'appel dirigés par des criminels à Myawaddy, une ville frontalière. Cette opération de sauvetage, menée en collaboration avec l'ambassade du Maroc en Thaïlande, souligne la gravité des réseaux de traite des êtres humains en Asie du Sud-Est.

La libération a été rendue possible grâce à l'intervention du parlementaire thaïlandais Rangsiman Rome, contacté en mai par la représentation diplomatique marocaine. Ce succès marque une étape cruciale dans la lutte contre les réseaux de trafiquants et met en lumière les dangers auxquels sont confrontés les migrants à la recherche de meilleures opportunités économiques. La coopération internationale s'avère essentielle pour combattre ce fléau et protéger les plus vulnérables.

## Inwi gagne appel face à Maroc Telecom Telecom condamné à verser 6,3 milliards MAD à Inwi



La cour d'appel a confirmé la condamnation de Maroc Telecom à verser une indemnité colossale de 6,3 milliards de dirhams à Inwi (Wana Corporate). Ce verdict fait suite à une décision initiale du tribunal de commerce de Rabat, prononcée le 29 janvier dernier.

Maroc Telecom avait fait appel de cette décision, espérant une issue plus favorable. Toutefois, la cour d'appel a maintenu le jugement, renforçant ainsi la position d'Inwi dans ce litige financier. Cette affaire met en lumière les tensions et les enjeux économiques majeurs entre les opérateurs de télécommunications au Maroc. Les répercussions de cette décision pourraient se faire sentir sur l'ensemble du secteur, affectant les stratégies commerciales et les relations concurrentielles.

## Croissance modérée des livraisons de ciment au premier semestre 2024

"Les livraisons de ciment ont dépassé les 6,27 millions de tonnes (Mt) à fin juin 2024, marquant une légère augmentation de 1,12% par rapport à la même période l'année précédente, selon l'Association Professionnelle des Cimentiers (APC).

En juin, les ventes de ciment ont atteint 746.072 tonnes, en baisse significative de 29,15% par rapport aux 1,05 Mt enregistrées en juin 2023, précise l'APC dans un rapport publié sur son site web.

Par segment, les livraisons destinées à la distribution se sont élevées à 3,60 Mt, suivies par celles destinées au béton prêt à l'emploi (BPE) avec 1,40 Mt, au béton préfabriqué (PREFA) avec 607.359 tonnes, au secteur du bâtiment (202.522 tonnes), aux infrastructures (421.032 tonnes) et aux mortiers (32.971 tonnes).

L'APC regroupe les principales entreprises du secteur, à savoir Asment Témara, Ciments de l'Atlas, Ciments du Maroc, LafargeHolcim Maroc et Novacim.

## Maroc vs TikTok : Le gouvernement lance une offensive pour assainir le web

Le gouvernement marocain a déclaré la guerre au contenu perturbateur et trompeur proliférant sur les réseaux sociaux, en particulier sur TikTok. Le ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Mohammed Mehdi Ben Said, a souligné l'urgence de cette situation lors d'une session parlementaire.

Ben Said a rappelé que la législation marocaine est ferme contre les abus en ligne, avec des sanctions sévères pour toute publication portant atteinte à la décence publique ou incitant à la violence sexuelle. Le gouvernement entend ainsi maintenir l'intégrité morale et sociale du pays à l'ère numérique.

Pour promouvoir des contenus positifs, le ministère a lancé plusieurs initiatives, comme le programme "Pourquoi le Maroc" mettant en valeur le patrimoine culturel, et le programme "Intention" dédié aux exploits sportifs nationaux.

Les débats au Parlement ont montré un soutien généralisé aux efforts du ministère pour réguler les plateformes numériques et protéger la jeunesse marocaine. Les députés ont appelé à une régulation plus stricte et une vigilance accrue contre les contenus préjudiciables.

Le gouvernement marocain intensifie ainsi ses mesures pour assurer un environnement numérique sûr et éducatif, reflétant son engagement à préserver les valeurs culturelles et sociales du pays tout en encourageant une utilisation responsable des médias sociaux.

# Espace des Opinions

Les nôtres et les vôtres .....

Sur L'ODJ Média

CHRONIQUES



TRIBUNES



ANALYSES



EMISSIONS



PODCASTS

*Mawazine 2024 : contre la  
sinistrose, la musique*

---

**Rachid Boufous : Le  
Rassemblement National,  
est-il un parti pro-  
Marocain**

---

**Atelier Shems'y : Quand  
l'artisanat marocain se  
réinvente dans un  
dialogue  
intergénérationnel !**

---

*Coaching : comment  
repérer les vrais pros des  
charlatans ?*

---

*Méfiez-vous des  
influenceurs culinaires !*

---

*Time :  
L'Art d'une couverture  
magazine*

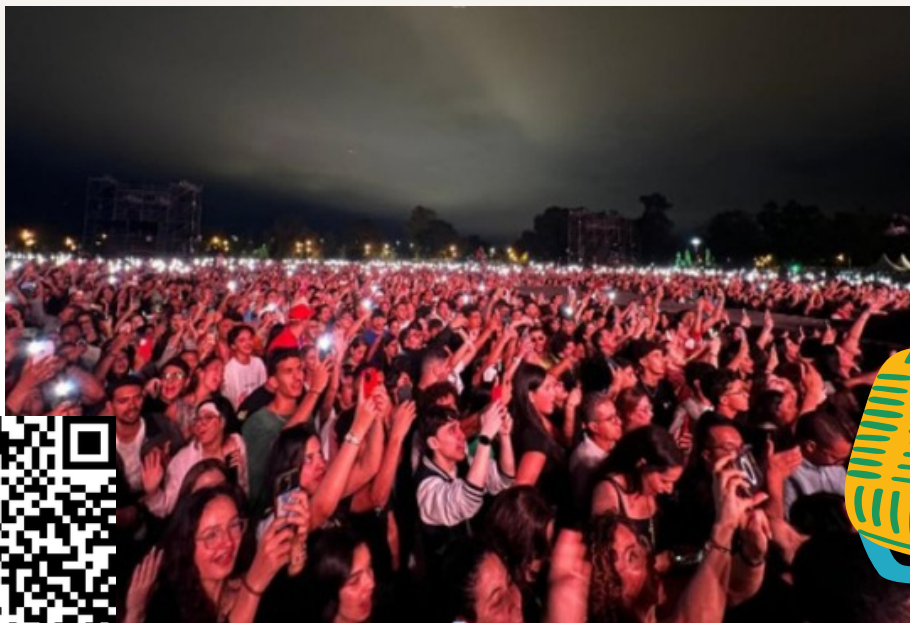


# Podcast de la semaine

## Mawazine 2024 : contre la sinistrose, la musique

Par Naim Kamal

Compositeur et producteur de musique, le célèbre DJ britannique Calvin Harris a clôturé samedi soir à Rabat, la 19ème édition du festival Mawazine-rythmes du monde sur la scène OLM-Souissi. Dans l'apothéose ! Un succès franc, malgré toutes les conjonctures qui incitent à la déprime et en dépit du doute, le dernier soir, sur le maintien des concerts suite au décès ce même samedi de la mère du Roi Mohammed VI.





## Émission Politique de la semaine

### **RACHID BOUFIOUS : LE RASSEMBLEMENT NATIONAL, EST-IL UN PARTI PRO-MAROCAIN**

Rachid Boufious discute de l'impact potentiel du Rassemblement National sur la politique française, notamment en ce qui concerne les relations avec le Maroc, l'immigration et la gouvernance économique. Il exprime des inquiétudes sur la montée de l'extrême droite et ses implications pour les relations franco-marocaines. Boufious souligne également l'importance de maintenir des relations économiques et culturelles solides entre les deux pays malgré les tensions politiques.



# Image de la semaine

AUG. 5, 2024

# TIME

Panic.



time.com

# Atelier Shems'y : Quand l'artisanat marocain se réinvente dans un dialogue intergénérationnel !



Ce reportage nous plonge au cœur de l'Atelier Shems'y, un centre dédié à la transmission et à la formation de l'artisanat traditionnel marocain. Créé en 2016 dans le quartier de Sofia, cet espace unique met en lumière le travail de créatrices qui explorent un dialogue intergénérationnel à travers des vêtements inspirés de la poésie et de la nature.





## Chronique Vidéo de la semaine

# Coaching : comment repérer les vrais pros des charlatans ?



Dans un marché du coaching en pleine expansion, la différence entre les professionnels qualifiés et les charlatans n'est pas toujours évidente pour les clients. En l'absence de réglementation de la profession au Maroc, de nombreuses personnes s'autoproclamant "coachs" proposent des services d'accompagnement personnel et professionnel, parfois même en se faisant passer pour des psys.





## **Méfiez-vous des influenceurs culinaires !**

**Comme tout flatteur vit aux dépens de ceux qui l'écourent, tout influenceur sévit aux frais de ses followers..**

**Triche sur la marchandise !**

Par Hafid FASSI FIIHRI

Dans cette activité à but lucratif à part entière, quoique entièrement à part, les influenceurs culinaires s'affichent et affichent tout ce qu'ils avalent de ce que leur rapporte leur compte en nature et en repas gratuits. Sollicités par des restaurateurs, en panne de publicité, ils mettent en ligne des vidéos où ils ingurgitent des repas gargantuesques dont ils vantent la " remarquable " qualité !

Mettant les grands plats dans les petits , ces restaurateurs sortent le grand jeu et montrent leur meilleur profil, pour un exercice publicitaire qui promet de toucher les dizaines de milliers d'abonnés de l'influenceur en question !

Bien entendu, la qualité des mets servis est aussi relative que la crédibilité de l'influenceur en question.

Dans la vie normale et dans les circuits économiques traditionnels de la consommation , la publicité mensongère est omniprésente et a même le vent en poupe, alors que dire des réseaux sociaux sans foi ni loi ni aucune morale !

Dans les médias traditionnels, le chroniqueur culinaire donne généralement son avis , positif ou négatif, sur les établissements qu'il visite et surtout montre à ses lecteurs une copie de l'addition dont il s'est bien acquitté. C'est cela le prix de la crédibilité !

L'influenceur se fait inviter ainsi dans toutes les régions du Royaume et se voit offrir gratuitement une douzaine de plats en échange de la vidéo qu'il postera dans la soirée !

Il est trop facile , pour le reste , de se payer les services d'un mercenaire des réseaux sociaux surtout qu'après , cette vulgaire réclame n'engage que l'influenceur et certainement absolument pas le restaurant en question !

Avoir des millions de followers n'est absolument pas synonyme de crédibilité !

Non seulement, il y a bien une grossière indécence à engloutir autant de nourriture, mais en général la vidéo vantant la qualité du restaurant en question n'a aucune crédibilité et aucune valeur.

Cette vidéo ne sert qu'à attirer des dizaines de clients qui constateront à leurs frais et dépens que les services proposés ne sont pas à la hauteur de ce qui était proposé !

Il suffit, par ailleurs, de faire un petit tour dans ces restaurants pour constater soi-même la supercherie et la publicité mensongère, ou aussi de consulter les pages qui contiennent le plus des avis très négatifs et très instructifs de clients désabusés et déçus !



Et que penser donc de ces influenceurs qui jouent avec la vie des clients puisqu'ils ne disposent d'aucune garantie sur la qualité des aliments ayant servi pour l'élaboration des plats !?

Certes , inutile de jeter la suspicion car le risque zéro n'existe pas , mais par contre les influenceurs et les restaurateurs sont légion et sévissent sous l'effet de l'appât du gain !

C'est seulement à quelques dizaines de dirhams !

Pour toucher les consommateurs par les sentiments, ils vont directement sur la corde sensible des prix et du pouvoir d'achat en vantant ouvertement ceux , modérés et bon marché pratiqués par les restaurateurs !

On en a même vu un faisant les louanges d'un fameux brunch à Salé, à seulement 45 dh , avec une improbable omelette aux épinards et champignons ! Renseignement pris sur Google, une cliente précise qu'il s'agit d'une vulgaire feuille d'épinards et d'un malheureux morceau de champignons de conserve !

C'est bien malin de surfer sur la vague qui , au gré de la conjoncture, privilégie les bas prix à toute notion de qualité !

Mais, au final même si tout ce qui n'est pas cher n'est pas toujours très bon , et vice-versa , les consommateurs ne sont pas dupes, même si on les prend volontiers pour des imbéciles, et trouvent leur bonheur loin de la sphère d'influence des influenceurs et influenceuses !

Lorsqu'on regarde les dizaines de personnes qui sont mortes par intoxication alimentaire à Marrakech ces dernières semaines et la fermeture de plus de deux cents snacks qui n'étaient ni autorisés et encore moins contrôlés, on se dit qu'il y a urgence à faire le ménage concernant la qualité des viandes servis dans les restaurants !

Une tanjia avec de la viande suspecte et un tagine au poulet à la qualité médiocre et à l'origine non- contrôlée, sont devenus malheureusement une réalité quotidienne que les mensonges de certains influenceurs ne pourront pas cacher indéfiniment en trompant grand monde .

La protection du consommateur doit certainement pouvoir évoluer vers plus de transparence et davantage de rigueur chez les contrôles sanitaires !

Pour le reste, ces influenceurs sans conscience sont bien la preuve flagrante qu' avoir des millions de followers n'est absolument pas synonyme de crédibilité puisque pour un repas gratuit ils sont prêts à tout !



سنة سعيدة  
عاشية  
سعيدة

Happy New Hijri Year

